

# **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-0006**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal lundi, le 19 janvier 2026 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

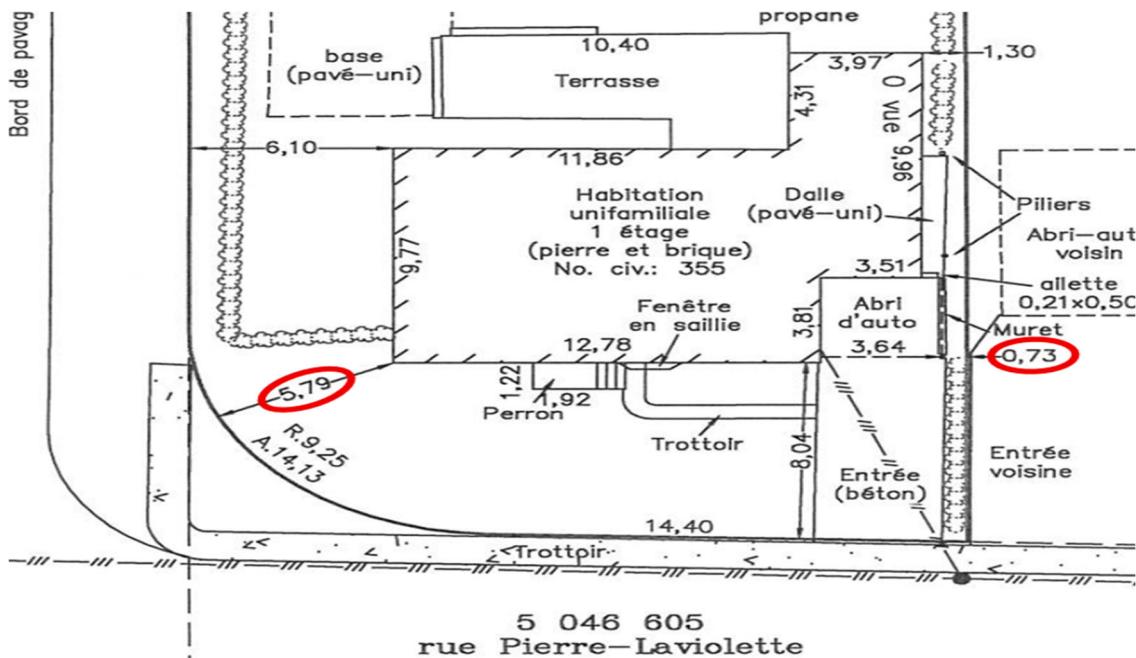
Numéro de lot : 5 044 941 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet (2).

Adresse : 355, rue Pierre-Laviolette, situé à Nicolet.

Zone : H01-142.

Nature et effet : Tel que présenté au plan de localisation ci-joint, réalisé par monsieur François Cormier, arpenteur-géomètre, portant le numéro de dossier 250861 et daté du 10 septembre 2025, sous ses minutes 1987, d'autoriser :

- L'implantation du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 5,79 mètres au lieu du minimum de 6 mètres prescrit par le *Règlement de zonage numéro 77-2004 de la Ville de Nicolet*, et
  - L'implantation d'un abri d'auto avec une marge latérale de 0,73 mètre au lieu du minimum de 1 mètre prescrit par le *Règlement de zonage numéro 77-2004 de la Ville de Nicolet*.



Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À NICOLET ce 17 décembre 2025.

M<sup>e</sup> Magali Loisel  
Greffière